



Voiture achetée ya 3mois qui ne marche plus,quels sont mes droits

Par **loane329**, le **26/01/2012** à **20:58**

Bonjour,

J'ai un problème et je voudrais connaître mes droits je vous explique : j'ai acheté une voiture d'occasion dans un garage il y a 3 mois, le 19 octobre 2011. Depuis, j'ai dû retourner de nombreuses fois au garage qui se sont produits suite à mon achat, je cite :

- 1) le rétroviseur intérieur s'est décollé laissant apparaître une fissure assez IMPORTANTE sur le capot,
- 2) la flèche du liquide de refroidissement qui monte dans le rouge ,et j'ai dû retourner chez le garagiste, il a dû changer une pièce,
- 3) le ventilateur dans le capot qui tourne mal,
- 4) le chauffage qui ne marche pas,
- 5) ce soir le must du must, j'ai le témoin rouge du moteur qui s'allume sur l'autoroute , j'ai pris la première sortie, je me suis retrouvée moteur mort sur un parking, heureusement j'étais à coté de norauto ils ont regardé et m'ont dit qu'il fallait changer un truc apparemment assez important dans le moteur

RESULTAT le garagiste a dit qu'il irait chercher ma voiture sur le parking en question demain matin pour faire les réparations (car ma voiture ne démarre plus. Apparemment le garagiste a dit que nous avons 3 mois de garantie (donc la garantie se terminait au 19 Janvier 2012) mais au vu des circonstances, je me sens arnaquée. Je commence à être irritée ! je voudrai connaître mes droits mes possibilités mes recours !!! ai je le droit d'entamer une quelconque procédure ?

Par **Tisuisse**, le **26/01/2012** à **22:54**

Bonjour,

Lire ceci :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm